



THE CANADIAN BAR ASSOCIATION
L'ASSOCIATION DU BARREAU CANADIEN

Le 23 juillet 2007

[TRADUCTION]

L'honorable Monte Solberg, C.P., député
Ministre des Ressources humaines et du Développement social
140, promenade du Portage, Phase IV
Gatineau (Québec) K1A 0J9

Monsieur le Ministre,

L'Association du Barreau canadien constate qu'il y a depuis quelques années une inquiétante tendance à la hausse des frais d'inscription aux programmes de formation professionnelle et en particulier en droit. Nous écrivons au nom du groupe Jeunes avocats de l'ABC pour solliciter votre aide face au fardeau financier qui attend les avocats lorsqu'ils terminent la faculté de droit.

L'ABC est très préoccupée des défis que les étudiants en droit doivent relever sur le plan financier. Malheureusement, les programmes gouvernementaux de prêts aux étudiants n'ont pas évolué au même rythme que les augmentations des frais de façon à garantir que tous ceux qui sont acceptés à la faculté de droit aient les ressources dont ils ont besoin. Les programmes de prêts aux étudiants sont essentiels pour permettre aux personnes provenant de tous les milieux économiques d'avoir accès aux programmes professionnels et veiller à ce que notre profession soit représentative de la société contemporaine.

La situation des étudiants en droit est exacerbée lorsqu'ils terminent la faculté de droit. À ce moment, ils ne sont pas encore des avocats pleinement qualifiés et ne gagnent pas encore un revenu de professionnel. Partout au Canada, après avoir obtenu leur diplôme, les étudiants en droit bénéficient d'une période de répit de six mois avant que ne débute le remboursement de leurs prêts étudiants fédéraux. L'intérêt commence toutefois à courir immédiatement et les étudiants doivent rembourser les prêts avant d'avoir achevé leur formation professionnelle.

L'ABC, association nationale représentant 37 000 membres dont quelque 16 000 jeunes avocats, demande aux gouvernements de considérer les périodes de stage et de préparation au barreau comme faisant partie de la période des études. Ainsi l'intérêt ne s'accumulerait pas et les remboursements des prêts aux étudiants ne seraient pas à verser pendant ce temps.

Vu la situation nationale, nous écrivons aujourd’hui pour demander à votre gouvernement de prendre immédiatement les mesures suivantes :

1. Nous demandons que les étudiants en droit soient exemptés du remboursement des prêts durant les périodes de stage et de préparation au barreau, et que le remboursement des prêts ne commence qu’après la fin des périodes de stage et de préparation au barreau. Les stages et les cours de préparation au barreau sont des éléments obligatoires de la formation professionnelle des avocats.
2. Nous demandons que votre gouvernement augmente les montants maximaux des prêts aux étudiants, à un montant suffisant pour couvrir le coût réel de la formation professionnelle, de façon à assurer un accès égal à tous ceux qui veulent entrer à la faculté de droit.
3. Nous demandons à votre gouvernement de créer des programmes de financement qui atténuerait la dette des étudiants et faciliteraient l'accès aux programmes professionnels.

Nous serons heureux de pouvoir vous rencontrer pour discuter de cette question. Nous vous remercions de la considération que vous y accorderez et attendons avec intérêt de connaître votre point de vue.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations les meilleures.

(Original signé par Annette Horst)

Annette Horst
Présidente
Jeunes avocats de l'ABC

(Original signé par J. Parker MacCarthy)

J. Parker MacCarthy, c.r.
Président
Association du Barreau canadien